



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE (CCPU)...

Jeudi 03 au vendredi 04 avril 2025

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau réunis, dans une ambiance sociale un peu « plombée », et dans une période de contraintes budgétaires que le contexte international n'arrange pas. La **CFDT**, cela a été dit et affirmé publiquement par Marylise Léon, ne partage en rien l'idée que les enjeux en matière de Défense s'opposeraient aux enjeux sociaux. Ce raccourci facile et idéologique ne sert que les intérêts de ceux qui ne voudraient discuter de rien. Malheureusement, ils sont nombreux et de tous bords. C'est donc dans l'intérêt des agents publics, et des agents contractuels en particulier, et avec le souci de leurs intérêts, de leurs difficultés, de leurs préoccupations, que nous abordons cette CCPU.

La **CFDT** Défense rappelle ses principales revendications pour les agents publics sous contrat.

- **La revalorisation des salaires pour une rétribution plus juste du travail fourni :**
 - Le rebasage des filières administrative, sociale et paramédicale est toujours en souffrance, et fait les frais de la politique de réduction budgétaire de l'État. La **CFDT** revendique la concrétisation de ces rebasages.
 - De leur côté, les agents de la filière numérique sont eux aussi toujours dans l'attente d'une application de la circulaire de la Première ministre du 3 janvier 2024. La **CFDT** soutient cette application.
 - La **CFDT** n'a de cesse de souligner l'importance de la revalorisation triennale des salaires des agents contractuels. Cette mesure prend en compte l'évolution des missions, des compétences et de l'inflation. Rappelons que les agents contractuels subissent de plein fouet la suppression de la GIPA.
 - Par ailleurs, en dehors de certains EPA, les agents contractuels ne bénéficient ni du CIA ni de revalorisation d'IFSE. La revalorisation triennale systématique permet de garantir un meilleur pouvoir d'achat, et de valoriser le travail quotidien de ces agents. La **CFDT** demande donc instamment que cette revalorisation triennale soit systématique et appliquée à tous les agents contractuels, conformément aux principes d'équité et de reconnaissance.



DÉCLARATION LIMINAIRE

- **L'application de la subrogation par l'employeur pour les arrêts de maladie des agents contractuels :**

Cette mesure, qui devait initialement entrer en vigueur au 1er juillet 2025, a été annoncée au 1er juillet 2026 lors de la CCPU du 13 février 2025. Un décret publié le 27 février 2025 acte le report de la mise en place de la subrogation des salaires pour les agents contractuels de l'ensemble de la fonction publique d'État au 1er janvier 2027. La **CFDT** demande au Ministère de ne pas attendre 2027 et d'anticiper sa mise en œuvre dès que possible.

- **L'amélioration des conditions de travail et statutaires pour assurer une bonne qualité de vie au travail et un avenir professionnel plus sécurisé :**

La reconnaissance des compétences et des qualifications des agents par une pérennisation au sein du ministère peine à se généraliser, puisque le recrutement direct ou la reconduction en CDI sont régulièrement boudés par nombre d'employeurs, pour des raisons idéologiques et non plus objectives. Ce qui complique la poursuite de carrière des agents concernés, et met souvent en difficulté les services d'accueil du ministère, demandeurs d'expertise et d'expérience. La **CFDT** demande au Ministère de faire appliquer, dès que c'est possible et justifié, les recrutements en CDI dans l'ensemble de ses entités et services.

Enfin, l'article 19 du règlement intérieur de la CCPU précise qu'un procès-verbal de la réunion est transmis, dans un délai d'un mois, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission. L'ensemble des élu(es) de la CCPU constatent que cette règle n'est plus appliquée depuis bientôt deux ans.

La **CFDT** demande que ces procès-verbaux soient systématiquement rédigés et mis à la disposition de tous les intéressés dans les délais réglementaires.

Je vous remercie pour votre attention.

Paris, le 14 avril 2025 ●